Le Journal du SIFA

Publication du Syndicat Interdépartemental des Finances d'Aquitaine qui regroupe les sections syndicales CFDT du MINEFI des départements 24-40-47 et 64.

Numéro 5
Décembre 2003

Réforme des retraites :
…deuxième tour

Réunis en Conseil début octobre, les militants CFDT Impôts, Trésor, Douanes et CCRF rattachées au SIFA ont décidé, très majoritairement, de continuer à faire vivre le syndicalisme CFDT en Dordogne, dans les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantiques.

Si les débats sur la réforme des retraites du printemps ont questionné l'ensemble de la société française, la décision annoncée le 15 mai par François CHEREQUE, secrétaire général de la confédération CFDT, sur le projet de réforme présenté par le gouvernement a exacerbé les positions des uns et des autres, plus particulièrement dans le secteur public.

En interne des départs ont eu lieu dans notre syndicat, en nombre limité mais toujours trop important quand des camarades nous quittent.
La confédération CFDT annonce quant à elle, à la mi-novembre, la désaffiliation de 23 syndicats, essentiellement du secteur public (sur 2000 environ), et le départ de 6000 à 8000 adhérents dans l'ensemble de l'organisation.

Afin de mieux conjuguer représentation et participation dans la CFDT, première organisation avec ses 900 000 adhérents, l'exercice de la démocratie à l'intérieur de la CFDT est actuellement au cœur du débat interne.

Exercice indispensable et difficile pour notre organisation qui a choisi de s'impliquer dans la négociation par la signature de certains accords avec les gouvernements successifs et les représentants du patronat pour garantir les intérêts de l'ensemble des salariés et si possible obtenir des avancées significatives.

L'actualité sociale récente est éclairante sur la démagogie de certains de nos partenaires syndicaux. Nous la déplorons car elle contribue à affaiblir le poids des syndiqués dans le débat social et surtout à renforcer le camp « du tout ou rien ».

La montée au créneau de la CGT et de FO aujourd'hui pour dénoncer l'accord obtenu et signé par la CFDT avec la CGC et la CFTC le 26 juin 2003 pour pérenniser à l'intérieur de l'assurance chômage le régime particulier des intermittents du spectacle est édifiante. Il n'est pas inutile de rappeler que ces 2 organisations revendiquent dans le même temps l'application des modalités d'indemnisation prévues par l'accord signé 3 ans auparavant par la CFDT. Comme elles le font depuis 30 ans, ces mêmes organisations s'étaient bien entendu empressés de dénoncer à l'époque le dispositif qu'elles…revendiquent en 2003 !!!

Cette position est d'autant moins acceptable que ce régime professionnel qui est financé par les cotisations de l'ensemble des salariés, permet le versement global aux

intermittents d'allocations représentant 8 fois le montant des cotisations chômage qu'ils acquittent (soit en 2002 : 950 Millions d'euros pour 124 M euros de cotisations…)
Oui les intermittents du spectacle ont des problèmes réels, mais mettre ainsi la CFDT au centre de la cible fait la part trop belle au gouvernement en lui permettant de s'exonérer trop facilement de ces responsabilités réelles en matière de politique culturelle.

Le « compromis acceptable » de la CFDT le 15 mai sur la réforme des retraites du printemps avait provoqué une inflation de qualificatifs parmi lesquels « la trahison du mouvement ouvrier » ou « la collaboration avec la droite » paraissaient mièvres…

Force Ouvrière, très active pour la défense des 37,5 ans pour tous et du statu-quo pour la retraite des agents de la Fonction Publique, n'a de cesse d'intervenir depuis et particulièrement au Trésor Public pour dénoncer la réforme obtenue par la CFDT dans la négociation qui a suivi la mobilisation formidable du 13 mai. C'est son droit, même si nous regrettons que son expression frise à certains égards la désinformation et la calomnie…

La signature par FO de l'accord du 12 novembre 2003 sur les retraites complémentaires aux côtés de la CFDT et de l'ensemble des Confédérations syndicales, hormis la CGT, devrait très logiquement mettre un terme à la diatribe anti-CFDT aux Finances. A suivre…

Cette discussion consistait en effet à traduire la loi FILLON d'Août 2003 dans les régimes de retraites complémentaires, sachant que l'ARCCO et l'AGIRC versent respectivement 30% du montant des retraites des salariés et 60% de celui des cadres.

Cet accord du 12 novembre signé avec le CNPF pérennise donc le financement des départs en retraite à 60 ans mais surtout il acte la possibilité de départ en retraite avant 60 ans pour 500 000 salariés ayant débuté leur vie de travail à 14, 15 ou 16 ans, avancée obtenue par la CFDT le 15 mai 2003 dans la négociation.

Reste à concrétiser rapidement les engagements pris par FILLON en contrepartie de l'effort important qui est demandé aux fonctionnaires sur la durée de cotisation, à savoir :

- la possibilité pour les agents publics à carrières longues de partir avant 60 ans,
- la mise en place d'une caisse complémentaire pour la prise en compte d'une partie des primes dans les droits à pension,
- la prise en compte de la pénibilité pour certains métiers,
- et le rachat d'années d'études notamment.

Aujourd'hui, le gouvernement RAFFARIN utilise toutes les ficelles pour financer des cadeaux fiscaux à sa clientèle électorale (baisse de l'IR qui profite avant tout aux plus hauts revenus, déductions d'impôts pour l'emploi à domicile, baisse du coût du travail par la remise en cause des 35 heures…) au détriment des plus démunis et de l'intérêt général de la collectivité.

Dans ce contexte politique défavorable à l'emploi public et aux fonctionnaires, la mobilisation de tous les acteurs syndicaux pour le respect des engagements pris en faveur des agents publics par la loi Fillon sur les retraites et pour leur déclinaison concrète sera indispensable.

La réforme des retraites n'est pas inscrite dans le marbre.
Elle se construira en marchant.
Avec l'ensemble des adhérents et des structures CFDT, le Syndicat Interdépartemental des Finances d'Aquitaine y contribuera.

La dépendance des personnes âgées :

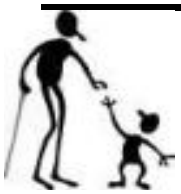

Supprimer un jour férié :
deux raisons d'être contre !

1/ La proposition du gouvernement ne touche que les salarié (e)s

Même si bon nombre de salarié(e)s sont conscient(e)s que les dépenses pour mieux prendre en charge les personnes âgées augmentent et doivent être assurées, **cette mesure est injuste** à plusieurs titres :

- cela conduit à faire supporter les besoins de financement sur les seul(e)s salarié(e)s ;
- ce sont déjà les salarié(e)s qui paient pour les enfants (Education) et pour leurs parents (Retraite). Là ils seraient seuls à payer pour les grands-parents.

2/ Ce serait un nouveau coup porté à la RTT

Il serait mesquin de détourner le problème dramatique de cet été au prétexte de faire un sort à la RTT. La dépendance mérite mieux qu'une mauvaise querelle sur les 35 heures !

*Pour la CFDT, la prise en charge des frais liés au vieillissement et à la dépendance est un **vrai problème** pour lequel il est urgent de trouver de **vraies solutions**. Cela mérite mieux que des effets d'annonce sans concertation sérieuse.*

Pas question de créer une « Sécu » spécifique aux personnes âgées

Pour la CFDT, ce serait remettre en question la solidarité entre les générations : la dépendance est un problème de société qui concerne toutes les générations, et tous les Français.

Il faut créer une « assurance dépendance » comme il existe déjà une assurance vieillesse pour la retraite

Le risque dépendance doit être pris en charge par une prestation :

- **universelle** : accessible à toute personne âgée dépendante ;
- **égalitaire** : grâce à un barème national modulé en fonction des degrés de dépendance et des ressources ;
- **polyvalente** : utilisable de diverses manières, à domicile, en maison de retraite, pour améliorer son habitat, *etc*…

Avant de dire « qui paye », le gouvernement doit définir ce qu'il veut faire

La CFDT appelle à :

- *mieux définir les besoins des personnes en perte d'autonomie ;*
- *améliorer les réponses en matière de maintien à domicile et d'accueil en hébergement collectif, permanent ou temporaire ;*
- *décider des financements nécessaires qui doivent concerner tous les revenus, et pas les seuls salariés.*

La solidarité envers les personnes âgées, c'est l'affaire de tous !

Salaires : circulez, y a rien à négocier !!

Résumé de deux heures d'exposé informatif du ministre de la Fonction publique le 27 novembre 2003 pour des annonces minimalistes et calamiteuses :

2003 : 0% d'augmentation …

2004 : 0,5% au 1er janvier 2004 et débat sur le pouvoir d'achat de la valeur du point pouvant déboucher sur des décisions unilatérales pour les fonctionnaires sans GVT (déroulement de carrière) c'est-à-dire bloqués au sommet de leur carrière ou de leur grade ;

janvier 2004 :
- création d'un Observatoire des rémunérations des fonctionnaires (dont le projet de décret nous serait transmis dès demain), chargé de chiffrer l'évolution des rémunérations et du pouvoir d'achat dans la fonction publique ;
- édiction de nouvelles règles du jeu pour les négociations à venir par le biais d'une Conférence sur les salaires installée dès janvier 2004 : le Ministère de la fonction publique :
- continuerait, comme par le passé, à négocier la valeur du point, mais pour l'évolution de laquelle l'inflation ne serait plus le paramètre phare ;
- fixerait les principes généraux de la politique catégorielle et indemnitaire à appliquer dans les différents ministères;
- instauration d'un rendez-vous annuel obligatoire et possibilité d'accords pluriannuels ;
- ouverture - dans le cadre de ces nouvelles règles du jeu - de négociations salariales au plus tard en janvier 2005.

Nous sommes très éloignés des exigences formulées dés le 1er octobre 2003 par la CFDT, avec l'ensemble des organisations de fonctionnaires, pour l'ouverture de négociations salariales portant notamment sur :

- *le rattrapage du pouvoir d'achat des salaires et des pensions de retraite au regard de la hausse du coût de la vie depuis le 1er janvier 2000, par une revalorisation du point d'indice de 3,6 % (valeur au 1er septembre 2003) ;*
- *les indispensables mesures bas salaires avec le relèvement du minimum Fonction publique, véritable « sous-SMIC » ;*
- *des mesures pour 2004 permettant le maintien et la progression du pouvoir d'achat des personnels actifs et retraités…*

Pour la CFDT Fonction Publique, le message délivré lors de cette rencontre est totalement irrecevable.

Par son comportement, le gouvernement - qui non seulement tarde à respecter ses engagements sur les retraites et les carrières longues de ses fonctionnaires - ne remplit même pas les obligations minimum de tout employeur vis-à-vis de ses employés en matière de rémunération, obligations dont aucun dirigeant d'entreprise privée n'oserait s'exonérer.

Réunies le 3 décembre, les organisations syndicales de la Fonction publique CFDT – CGT - FO - UNSA - FSU - CFTC – CGC ont considéré que la situation nécessite une réaction de haut niveau de la part des personnels. Elles se retrouveront dés le mois de janvier afin de décider des suites à donner.